

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Citoyenneté
et de la Cohésion Sociale

E1

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote : 3

Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), M'Hamed BINAKDANE.

Nombre de votes pour : 34

Nombre de votes contre : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à la majorité

Autorisation de signature de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Gennevilliers et l'Association Culturelle et Sociale Espace Grésillons - ARCCAG

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la chartre de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité de l'Association Culturelle et Sociale Espace Grésillons – ARCCAG,

Considérant les missions de l'association ACSEG – ARCCAG en charge de la mise œuvre et de l'animation de l'activité du centre culturel et social Espace Grésillons, en référence aux missions dévolues par la Caisse d'Allocations Familiales définies dans la circulaire n°2012-013 du 13 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Gennevilliers et l'Association Culturelle et Sociale Espace Grésillons – ARCCAG.

Article 2 : Autorise le versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2023, fixée par le Conseil Municipal du 8 février 2023, au regard des résultats de l'exercice budgétaire clos et du budget prévisionnel présenté par l'association.

Article 3 : La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 – nature 6574.

En raison des fonctions exercées dans cette association Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), M'Hamed BINAKDANE, ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 13/02/23
Affiché le 14/02/23
Exécutoire le 14/02/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023